

4-2- COMPTES D'ADHESION AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX :

Ces comptes décrivent les versements et les remboursements au titre de la participation du Maroc aux organismes internationaux. Ils retracent au débit, le montant des souscriptions initiale et additionnelle et, au crédit, les dotations budgétaires destinées à l'apurement des souscriptions.

A partir de l'année 2005, lesdits comptes ont été groupés en trois comptes suivants :

4.2.1- Compte d'adhésion aux institutions de Bretton Woods :

Ce compte comptabilise les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions de Bretton Woods, en l'occurrence le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements.

Les parts détenues par le Royaume du Maroc dans le capital desdites institutions se présentent comme suit :

Les institutions de Bretton Woods	Part du capital détenue par le Maroc
Le Fonds monétaire international (FMI)	0,28%
La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	0,32%
La Société financière internationale (SFI)	0,38%
L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA)	0,36%

4.2.2- Compte d'Adhésion aux Organismes Arabes et Islamiques :

Ledit compte a pour objet de comptabiliser les opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux organismes arabes et islamiques. Il s'agit des organismes suivants :

Les organismes arabes et islamiques	Part du capital détenue par le Maroc
Le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	2,40%
Le Fonds arabe de garantie des investissements (FAGI)	7,60%
La Banque islamique de développement (BID)	0,62%
La Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA)	2,10%
La Société arabe d'investissement (SAI)	1,70%
Le Fonds monétaire arabe (FMA)	4,59%
L'Organisation arabe pour l'investissement et le développement agricole (OAIDA)	0,60%
La Société islamique d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements (SIACEXGI)	5,00%

4-2-3- Compte d'adhésion aux institutions multilatérales :

Ce compte a pour objet, la comptabilisation des opérations afférentes à l'adhésion du Royaume du Maroc aux institutions multilatérales tels que la Banque Africaine de Développement, le Fonds International pour le Développement Agricole et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, conformément à la répartition ci-après :

Les institutions multilatérales	Part du capital détenue par le Maroc
La Banque africaine de développement (BAD)	3,32%
Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	0,15%
Le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)	0,60%
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	0,05%

Le montant total des adhésions versées audits organismes en 2005 s'élève à 51,19 MDH contre 30,33 MDH en 2004.

